

EXPERIENCE MAROCAINE EN AFRIQUE

Abdesslam BOUIRIG, Président de la section Crédit-bail de l'APSF

Avril 2017

I INTRODUCTION

**« La richesse consiste bien plus dans
l'usage que dans la propriété »**

Aristote

2

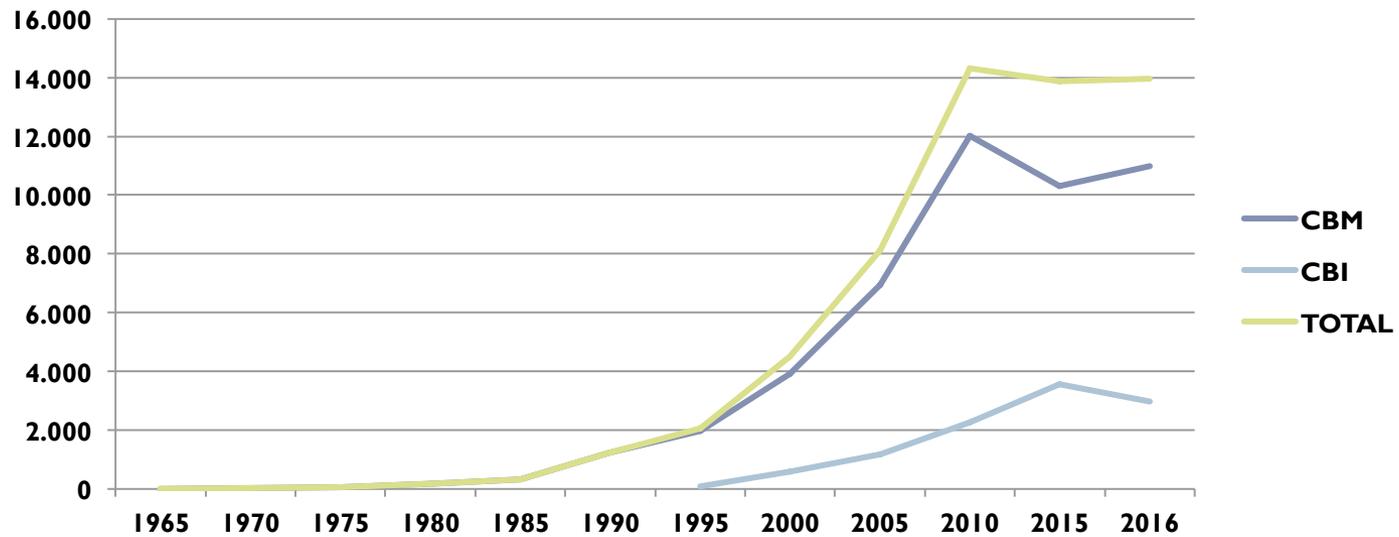
LE LEASING AU MAROC

ACTEURS DU MARCHÉ MAROCAIN

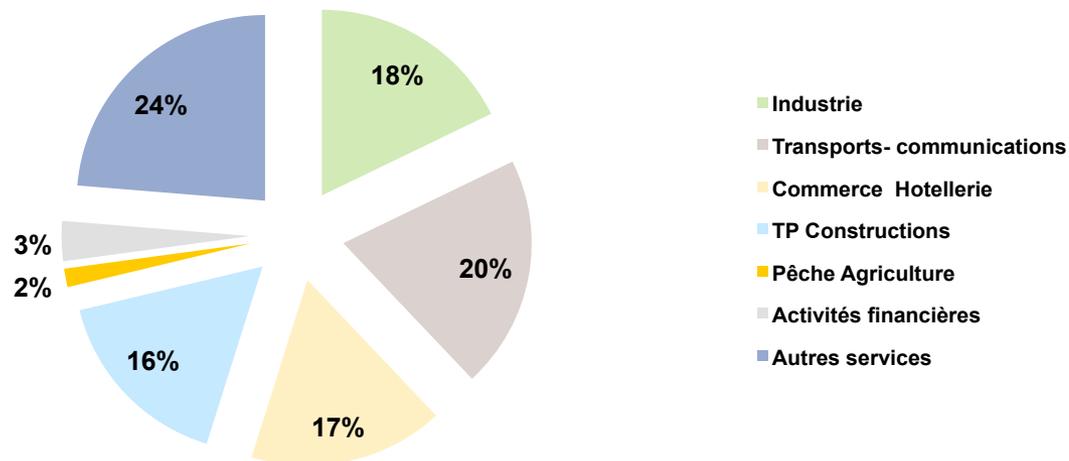
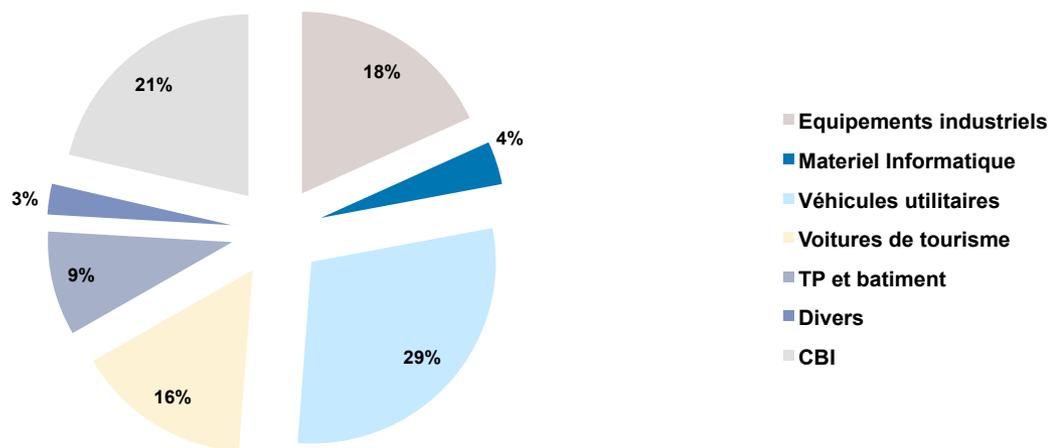
- Démarrage du crédit-bail en 1965
- 6 sociétés de leasing adossées toutes à des banques

EVOLUTION DES FINANCEMENTS EN CRÉDIT-BAIL

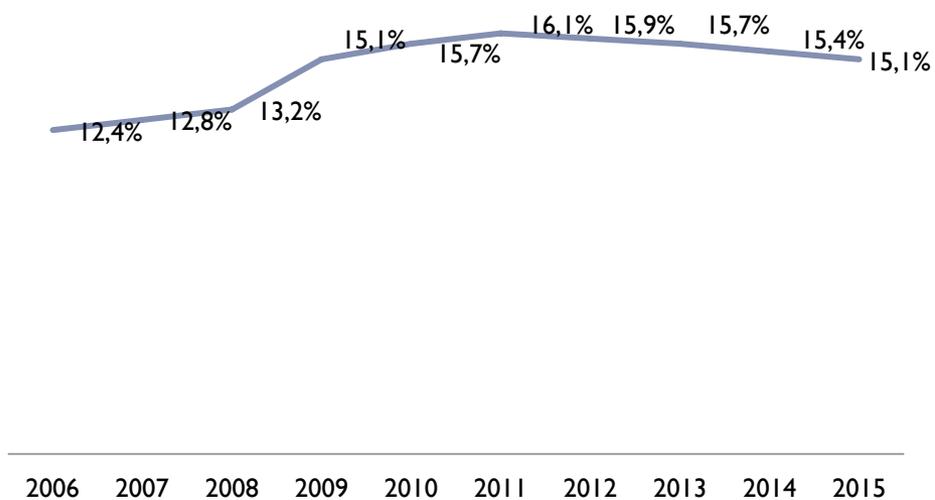
DE 1965 À 2016 (millions de dirhams)



RÉPARTITION DES FINANCEMENTS PAR SECTEUR ET PAR ACTIF



CONTRIBUTION DU CRÉDIT-BAIL À L'INVESTISSEMENT



3

PRÉREQUIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU LEASING

CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

- Cadre Juridique local, avec promulgation d'une loi sur le crédit-bail
- Niveau de contraintes de la Banque Centrale donnant les exigences réglementaires locales
- Droit de Propriété, reconnu par les juges, avocats, huissiers
- Droit pénal commercial et des sociétés définissant les infractions et abus et leur sanction
- Droit de recouvrement et des voies d'exécution des jugements

CADRE COMPTABLE ET FISCAL

- La propriété du bien au profit du bailleur et l'amortissement selon le rythme édicté par le contrat.
- La déductibilité des charges du leasing chez le locataire
- La reconnaissance du crédit-bail comme une opération financière et non comme une opération de location simple
- La reconnaissance de la valeur résiduelle en tant que prix de cession du bien non redressable en fin de bail.
- La déductibilité de la TVA tant chez le crédit bailleur au titre de l'achat du bien que chez le locataire au titre du loyer payé.

AU-DELÀ DU CADRE

- Niveau de bancarisation
- Niveau d'investissement du pays
- Niveau de développement du pays
- Développement du système de change

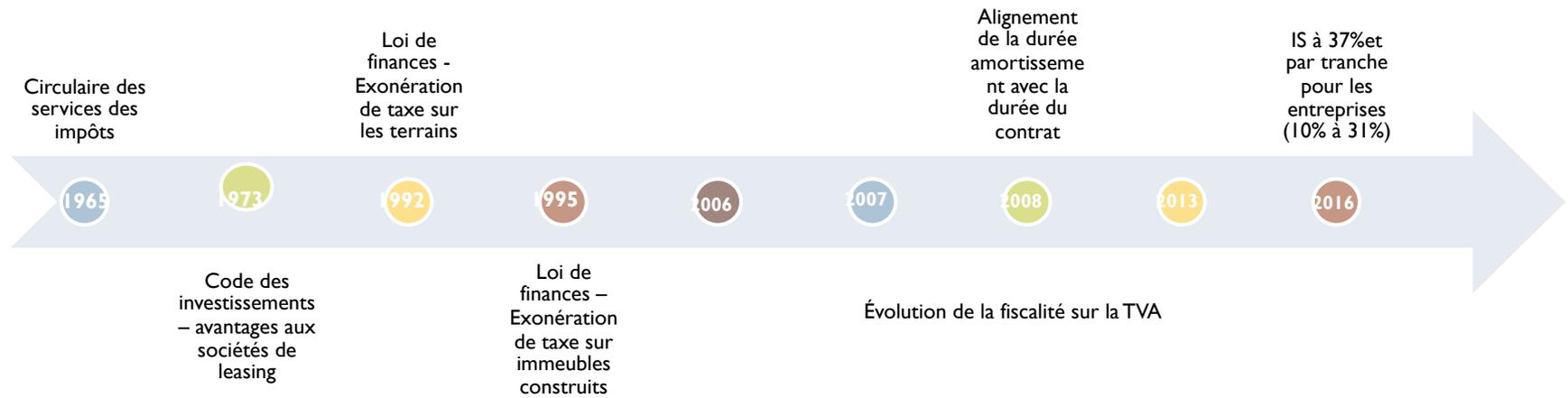
4

EXPÉRIENCE MAROCAINE

EVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION



EVOLUTION DU CADRE COMPTABLE ET FISCAL



PRINCIPAUX ACQUIS ET RÉALISATIONS DANS LE CADRE DE L'APSF

- Radiation du bilan des créances en souffrance anciennes
- Durée d'amortissement des biens sur la durée du contrat de crédit-bail
- Fiscalité locale : Détermination de l'assiette de la TSC (Taxe de Services Communaux)
- Réforme de la classification des créances et leur couverture par les provisions (en cours) – Prise en compte de la spécificité du CB

ACTIONS RÉCENTES DANS LE CADRE DE L'APSF

- Amortissement financier des biens donnés en crédit-bail
- Financement de la PME → Conclusion d'une convention SCB - Caisse Centrale de Garantie
- Recours au Crédit-bail immobilier par l'Etat → Echanges avec la Direction des Domaines de l'Etat (ministère de l'Economie et des Finances)